

Royaume du Maroc

*** * * ***

**Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires**



Fiche synthétique résumant les travaux de la 21ème session du Comité National du Codex Alimentarius Bilan annuel des activités du CNC -2015-

(ONSSA, le jeudi 28 janvier 2016)

Etabli par le secrétariat du Comité National du Codex

COMITE NATIONAL DU CODEX ALIMENTARIUS

Rapport de la 21^{ème} session : Rabat, le 28 janvier 2016

INTRODUCTION

La Commission du Codex Alimentarius, créée en 1962, est l'organe international chargé de mettre en œuvre le programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires dont l'objectif essentiel est de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Le Maroc est membre de cette commission depuis 1968 ; le "point focal du codex" est assuré actuellement par l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires.

Les travaux du Codex Alimentarius constituent pour notre pays et particulièrement pour les administrations chargées d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative au contrôle alimentaire une source essentielle de normes techniques qui peuvent être utilisées à la fois comme base scientifique pour la préparation de normes nationales et comme référence pour les échanges commerciaux du Maroc avec les pays tiers.

Vu l'importance que revêtent les travaux du Codex, le Maroc a créé en 1997 son Comité National du Codex Alimentarius et officialisé par décret n° 2-03-140 du 17 janvier 2005. La mission fondamentale de ce comité est de conseiller le gouvernement sur les incidences des différents problèmes de normalisation et de sécurité sanitaire des aliments qui sont soulevés lors des travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

En application des dispositions du décret susvisé, le CNC a tenu sa 21^{ème} session le jeudi 28 janvier 2016 au siège de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires dont les travaux ont été consacrés à l'examen des points ci-après:

I. BILAN DE LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DU CODEX

Le bilan des activités du CNC en 2015 a montré que le Maroc, en sa qualité de membre de la Commission du Codex Alimentarius, a été représenté par des délégations issues du CNC à:

- Une session de la Commission du Codex Alimentarius ; et à
- 12 sessions des organes subsidiaires.

En outre, les sous comités techniques issus du CNC se sont réunis, au cours de l'année 2015, pour donner suite à des lettres circulaires émanant de la Commission mixte FAO/OMS et qui requièrent l'avis de notre pays.

A l'occasion de cette réunion, de nombreuses difficultés qui entravent le déroulement des travaux du CNC et ce malgré les efforts consenti par son secrétariat ont été évoquées :

- Insuffisance de la réaction au programme annuel du Codex;
- Faible implication des professionnels;
- Absence de la réaction des membres du CNC aux lettres Circulaires du Codex;
- Absence de bases de données scientifiques récentes au niveau national;

- Difficulté de participer à toutes les activités intersessions du CCAFRICA vu que les ateliers et les réunions organisées tout au long de l'année sont financés et présidés par l'Union Africaine. Le Maroc se trouve dans l'incapacité de prendre part à ces sessions.

II. PRESENTATIONS DES CHEFS DE DELEGATIONS

Les chefs de délégations nationales qui ont participé à la Commission et à ses 12 organes subsidiaires ont été invités à faire de brèves présentations destinées à informer les membres du CNC sur les principaux points discutés lors desdites sessions du Codex tenues au cours de l'année 2015 et sur les décisions prises lors de ces sessions ainsi que sur les efforts à fournir par le Maroc pour défendre ses intérêts.

III. PRESENTATION DU PROGRAMME DES REUNIONS DU CODEX POUR 2016

Les membres du CNC ont été informés du calendrier des sessions des comités du Codex Alimentarius prévues pour l'année 2016.

CONCLUSION

Après un débat engagé autour des points de l'ordre du jour, il a été recommandé de:

1. Renforcement des capacités des structures nationales ;
2. Faire le nécessaire pour améliorer la coopération avec le comité régional CCAFRICA pour appuyer les positions marocaines;
3. Sensibiliser davantage les différentes composantes du CNC et en particulier les professionnels aux travaux du Codex Alimentarius ;
4. Capitaliser les données scientifiques disponibles au niveau national ;
5. Produire de nouvelles données et avis scientifiques au niveau national sur lesquels on pourrait se baser pour une prise de décision.